

Centre de valorisation environnementale des résidus (CVER)



PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU CVER DE SAINTE-SOPHIE

Feuillelet d'information

janvier 2003

WM
INTERSAN INC

table des matières

L'entreprise et ses activités	3
Les activités au site de Sainte-Sophie	4
Le projet CVER	5
Schéma du centre de valorisation environnementale des résidus (CVER)	7-8
Un instrument pour les plans de gestion	10
La technologie environnementale du bioréacteur	11
La gestion environnementale chez Intersan	12
L'évaluation environnementale du projet	13
Une place importante pour les citoyens	14
Information et transparence sont au rendez-vous	15



L'entreprise et ses activités

Intersan inc. oeuvre dans le domaine de la collecte, du transport et de l'élimination des matières résiduelles. La compagnie est la filiale québécoise de WASTE MANAGEMENT inc. (WMI), la plus importante entreprise de gestion des matières résiduelles en Amérique du Nord. Intersan exploite un lieu d'enfouissement technique à Sainte-Sophie dans la région des Basses-Laurentides. Le site est opéré sous le mode bioréacteur, soit une technique de pointe dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

Dans les Basses-Laurentides, INTERSAN offre des services de gestion des matières résiduelles soit pour la collecte, le transport, la récupération et l'élimination. Le site de Sainte-Sophie dessert aussi des municipalités des régions de Lanaudière et de la Montérégie, ainsi que de la Communauté métropolitaine de Montréal. À elle seule, la division de transport d'INTERSAN de Sainte-Sophie dessert plus d'une trentaine de municipalités.

Quelques renseignements sur l'entreprise

- Le siège social de WMI est situé à Houston au Texas (États-Unis);
- WMI exploite 190 centres de tri, 300 lieux d'enfouissement et 1400 divisions de transport en Amérique;
- INTERSAN possède trois postes de transbordement et trois lieux d'enfouissement au Québec;
- INTERSAN emploie 700 personnes au Québec;
- INTERSAN dessert au Québec un million de ménages ainsi que 25 000 commerces et industries



Les activités au site de Sainte-Sophie

Le site d'INTERSAN est situé dans la municipalité de Sainte-Sophie sur le territoire de la MRC de la Rivière-du-Nord, à environ six kilomètres à l'est de St-Jérôme. Les opérations d'enfouissement ont débuté au site en 1964 et ce dernier a été acquis par INTERSAN en 1997. Depuis, le site a fait l'objet de nombreuses améliorations au plan technique et environnemental. En 1999, un nouveau système de captage et de traitement des biogaz a été mis en place. L'exploitation d'une nouvelle cellule selon la technologie du bioréacteur a débuté en 2001. Le site était auparavant la propriété de l'entreprise Services sanitaires Robert Richer qui en a assuré l'exploitation de 1964 à 1997.

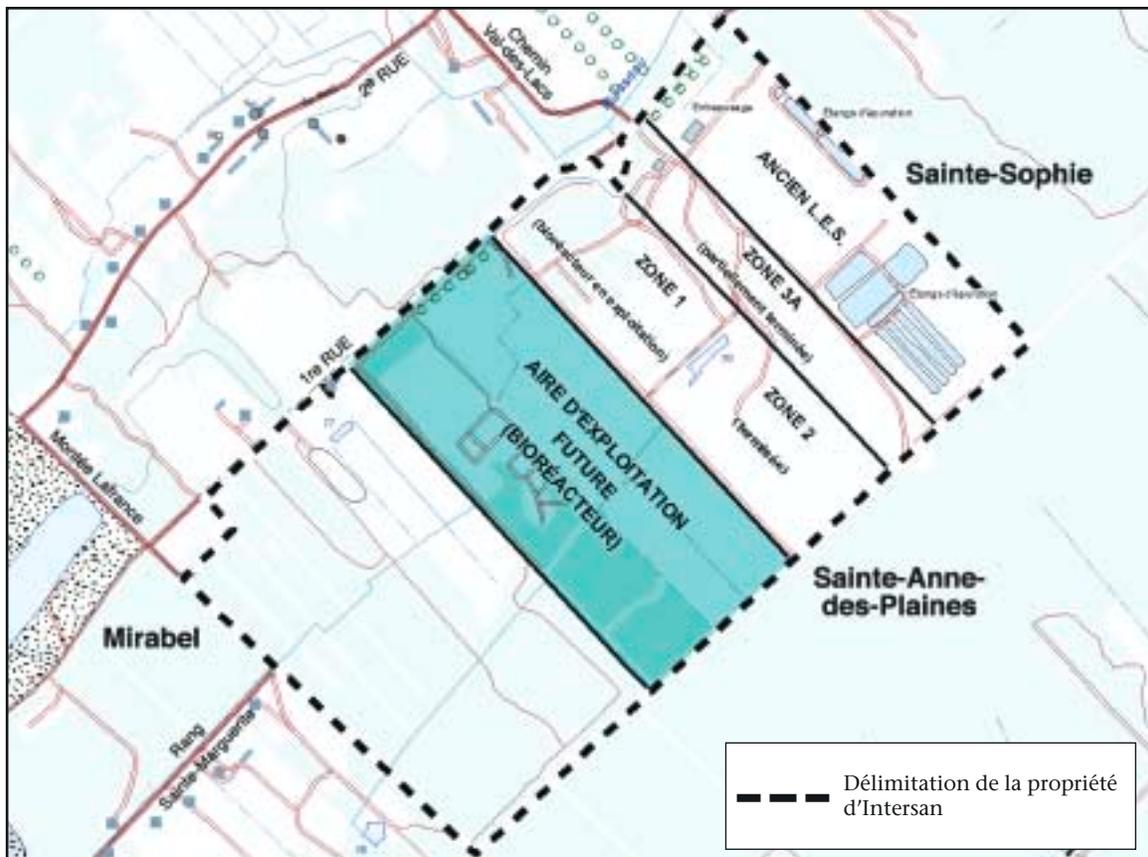
En 2002, près de 970 000 tonnes de matières ont été acheminées au site de Sainte-Sophie. Par ailleurs, INTERSAN offre aussi des services de récupération par collecte sélective à 18 municipalités des Laurentides. Jusqu'en 2001, les matières récupérées par la division de Sainte-Sophie étaient reçues au centre de tri de

Activités d'Intersan dans la région

- Services de gestion des matières résiduelles offerts à 31 municipalités.
- Collecte sélective en porte – à – porte dans 18 municipalités
- 1350 clients commerciaux desservis par la division de transport de Sainte-Sophie.
- 31 emplois au site même et 139 emplois dans le transport à la division de Sainte-Sophie.

l'entreprise, installation d'une capacité annuelle de 8 000 à 10 000 tonnes. Depuis, les matières récupérées sont dirigées vers un autre centre de tri, INTERSAN ayant dû suspendre les activités de tri.

Localisation de la propriété d'Intersan



Le projet CVER

Le projet proposé par INTERSAN pour le développement futur du site de Sainte-Sophie est celui d'un centre intégré de gestion des matières résiduelles, soit un *Centre de valorisation environnementale des résidus* (CVER). Ce centre traite les matières résiduelles et les transforme en produits à valeur ajoutée, soit des matières secondaires recyclables, du compost et de l'énergie. Le processus de valorisation des résidus est constitué des diverses filières comprenant les installations adaptées aux diverses catégories de résidus reçus pour en tirer la meilleure valeur.

Le CVER est conçu pour recevoir les résidus domestiques et municipaux amassés par les divers modes de collecte disponibles. Il dispose aussi des équipements pour recevoir et traiter les matières résiduelles des

institutions, des commerces et des industries, de même que les matériaux valorisables des secteurs de la construction, la rénovation et la démolition. Les installations du centre sont adaptées à ces divers résidus.

Composantes du CVER

Pour les clients résidentiels, le CVER comprend un éco-centre domestique, notamment pour les objets encombrants, les résidus domestiques dangereux et les résidus verts. Le centre de tri traite les matières recyclables provenant de la collecte sélective. Une plate-forme de compostage est prévue pour les résidus verts et éventuellement pour les matières putrescibles, si les besoins l'exigent.



Pour les clients commerciaux et institutionnels, les installations aménagées sont une déchetterie commerciale pour le recyclage des matières de provenance industrielle. De la même façon, un centre de traitement permet le tri et la mise en valeur des résidus des chantiers de construction, de rénovation et de démolition.

Au cœur du CVER, un bioréacteur est installé pour traiter les résidus ultimes non recyclables produits autant par les résidences, que par les industries, les commerces et les institutions. Il s'agit de la composante la plus importante du CVER, à la fois par le volume traité et par la quantité de biogaz produit et utilisable à des fins énergétiques.

Le voisinage

Le site de Sainte-Sophie est localisé dans une zone agricole et forestière. Des boisés le bordent au sud et à l'est, alors que les espaces sont plus ouverts à l'ouest et au nord. Le territoire entourant le site est occupé en grande partie par des exploitations agricoles. Les rési-

dences familiales les plus proches du site sont localisées sur les 1^{ère} et 2^{ème} rues ainsi qu'au Domaine des Cyprès à environ 2 kilomètres à l'est du site, sur le territoire de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines. La configuration plate du terrain et les boisés environnants limitent les vues et favorisent une intégration au paysage.

Le site répond aux normes légales de localisation de telles installations de gestion des matières résiduelles fixant des distances minimales et des zones tampons de façon à protéger les cours d'eau, les habitations voisines et les autres établissements à proximité. Des conditions d'implantation sont aussi respectées pour la protection des eaux souterraines et l'intégration au paysage. En mai 2001, une entente a été conclue avec les agriculteurs voisins afin de respecter l'exigence d'une zone tampon de 15 mètres au sud est du site. Une servitude perpétuelle de non usage de 50 mètres a été acquise par INTERSAN, auprès des propriétaires des lots visés, à des fins de protection environnementale.



Fiche technique du CVER de Sainte-Sophie

- Superficie du CVER de 171 hectares, dont 53 pour le bioréacteur
- Accès par le chemin Val-des-Lacs, via la route 158
- Matières reçues : un million de tonnes par année
- Durée prévue d'exploitation : 8 à 9 ans
- Volume total de 8,9 millions de tonnes

Localisation des équipements

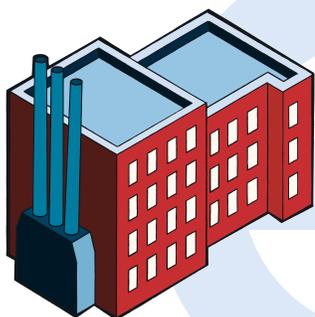


Schéma du centre de valorisation environnementale des résidus

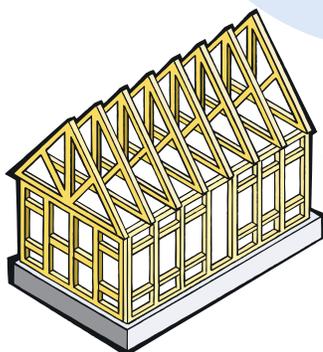
CVER Sainte-Sophie



Matières résiduelles résidentielles



Matières résiduelles institutionnelles - commerciales - industrielles



Matières résiduelles construction - rénovation - démolition



Encombrants, RDD et MCD résidentiels



Matières recyclables - collecte sélective



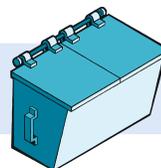
Résidus verts



Matières putrescibles



Résidus ultimes



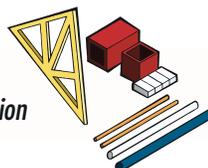
Résidus ultimes



Matières putrescibles



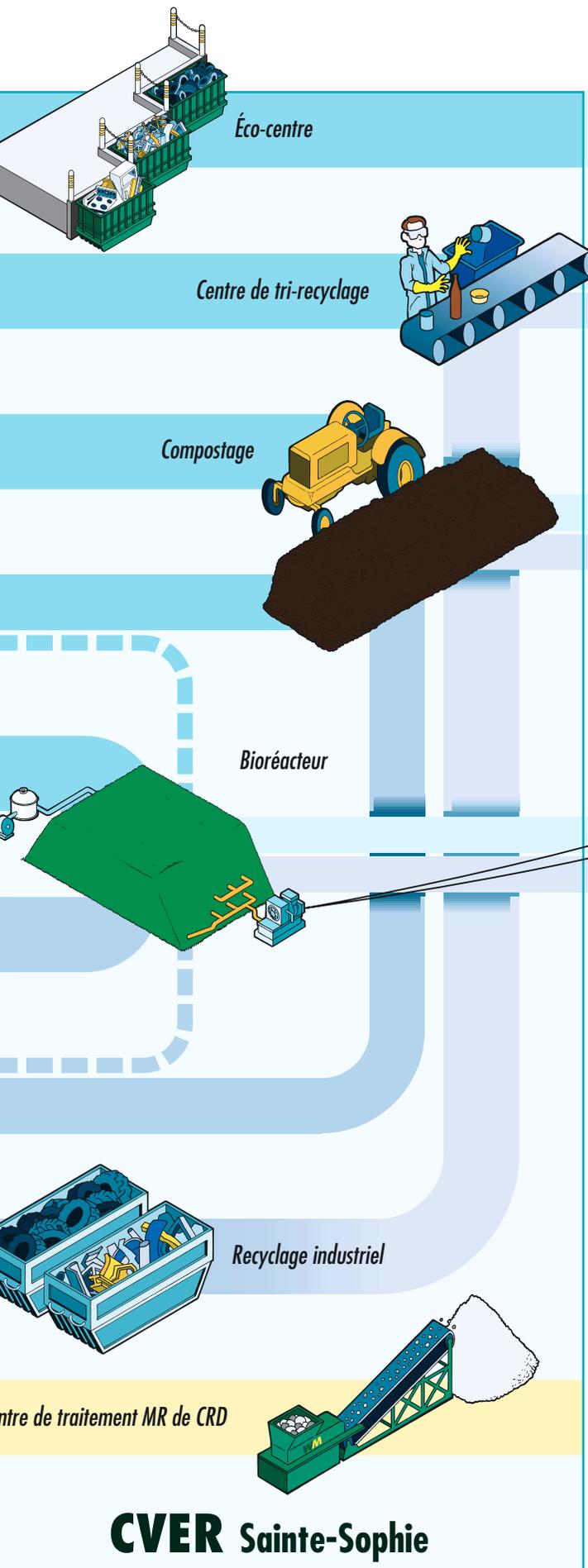
Matières recyclables



Matériaux triés

Producteurs

Matières résiduelles



CVER Sainte-Sophie

Infrastructures de traitement

Disposition sécuritaire des RDD et recyclage



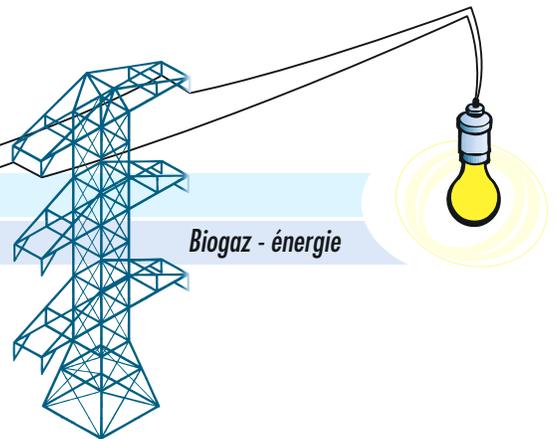
Matières secondaires recyclées



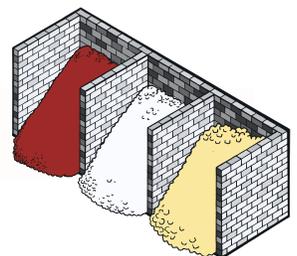
Compost



Biogaz - énergie



Recyclage - réemploi



Produits

Un instrument pour les plans de gestion

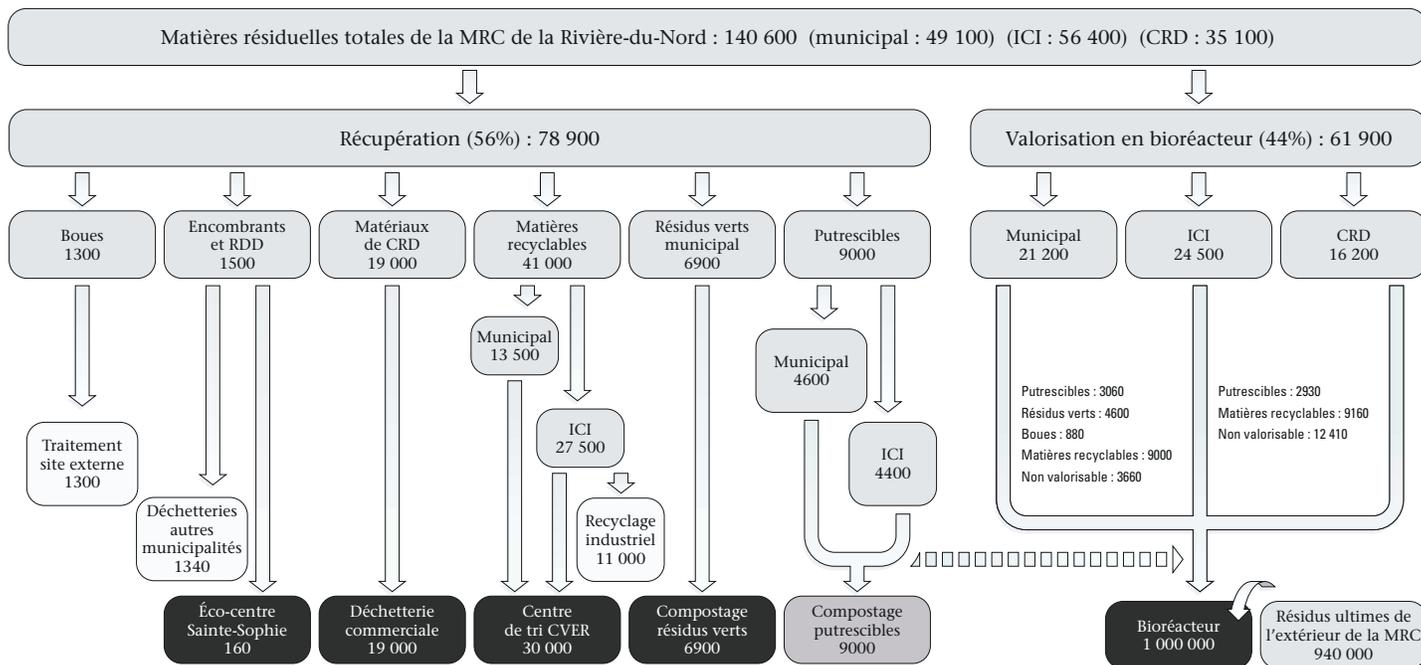
Le concept proposé pour le développement du site de Ste-Sophie, le CVER, vise à fournir l'ensemble des services requis pour la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de la Rivière-du-Nord. Le CVER se veut un instrument concret pour l'application des mesures qui seront prévues au plan de gestion, lequel sera adopté par la MRC. La conception est donc modulaire puisqu'il faudra adapter les installations prévues aux besoins de la MRC et à ses choix de gestion. L'agencement des installations a l'avantage d'offrir toute la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins de départ et pour suivre la situation réelle, que ce soit la modification des besoins, les attentes des clients ou l'évolution de la production des résidus.

Les données de conception du CVER sont donc tirées des objectifs de performances qui devraient être atteints en 2008 par la mise en œuvre du plan de gestion de la MRC de la Rivière-du-Nord. Ces cibles de 2008 sont déterminées sur la base des objectifs fixés

par la politique québécoise 1998-2008 de gestion des matières résiduelles. Sur un total de 140 600 tonnes de matières résiduelles produites par l'ensemble des secteurs d'activités de la MRC de la Rivière-du-Nord, 56% emprunteront une filière ou l'autre de récupération, alors que 44% seront traitées grâce au bioréacteur.

Alors que les autres installations visent principalement à rencontrer les besoins du marché de la MRC de la Rivière-du-Nord, le bioréacteur doit avoir les dimensions requises pour répondre aux besoins d'un marché qui déborde des limites de la MRC et de la région des Laurentides. Le bioréacteur pourra ainsi recevoir 940 000 tonnes par an de résidus ultimes provenant notamment de la couronne nord de la Communauté métropolitaine de Montréal et de la Montérégie. Cette possibilité est évidemment liée à l'approbation par la MRC dans le cadre du plan de gestion en voie d'élaboration et d'adoption, ainsi qu'à l'autorisation du Gouvernement du Québec à la suite d'audiences publiques sur le projet.

Bilan de masse — CVER Sainte-Sophie — Objectifs 2008



Notes

- Année du bilan : 2008
- Toutes les quantités sont en tonne/an
- RDD : Résidus Domestiques Dangereux
- CRD : Construction-Rénovation-Démolition
- ICI : Industriel-Commercial-Institutionnel

Légende

- Installation du CVER Ste-Sophie
- Installation externe au CVER Sainte-Sophie
- Installation du CVER à confirmer
- □ □ □ □ Variante de traitement

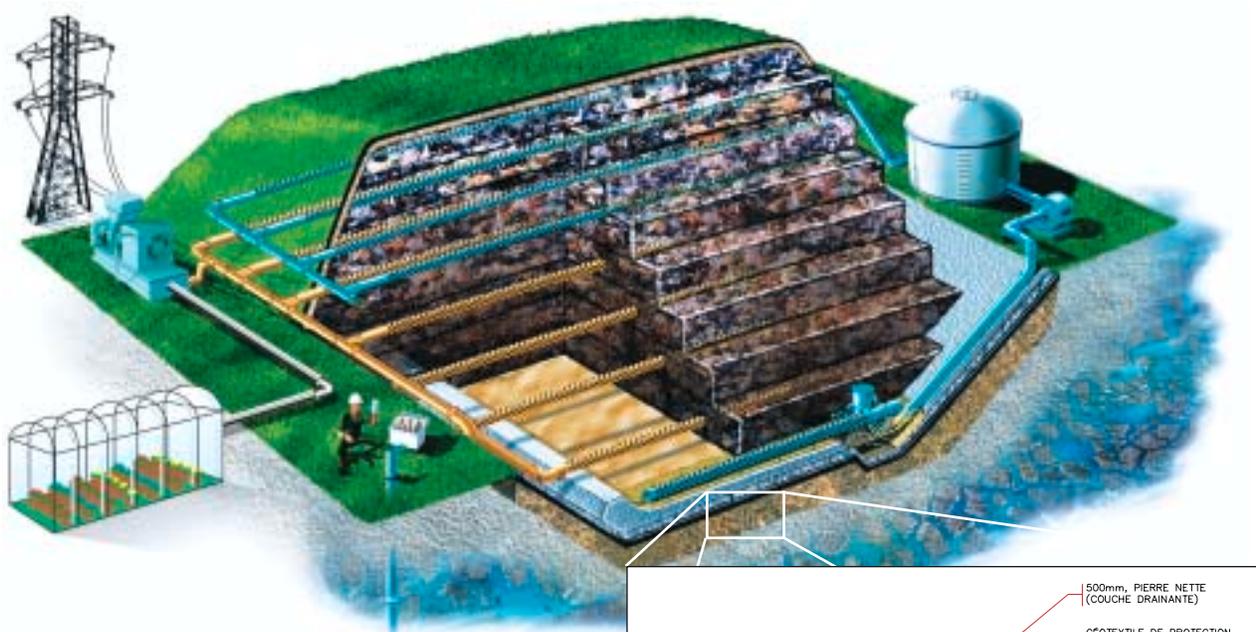
La technologie environnementale du bioréacteur

Le traitement des résidus par bioréacteur est une technologie d'encapsulation et de valorisation des résidus ultimes. Tout en assurant une élimination à sécurité environnementale maximale, cette technologie est fondée sur l'accélération du processus naturel et de stabilisation des matières décomposables. INTERSAN propose cette technologie environnementale de valorisation en remplacement du simple enfouissement technique sans traitement. Composante majeure du CVER, le bioréacteur permet une meilleure gestion du biogaz par la décomposition des résidus. Les matières résiduelles mélangées, non récupérables, organiques et inorganiques sont disposées dans des cellules étanches qui sont activées biologiquement par une combinaison calculée d'injection d'eau et d'extraction des gaz de décomposition. Le biogaz issu du traitement est une source d'énergie utilisable pour divers usages, soit le chauffage de bâtiments ou la production d'électricité.

Le bioréacteur est une solution de rechange économique et sécuritaire au simple enfouissement ou à la biodégradation des matières putrescibles, lorsque le compostage est inapproprié. C'est aussi une technologie adaptée aux modes actuels de collecte des résidus domestiques et commerciaux.

Au plan environnemental, ce mode de disposition est propre et à impact minimal, vu la recirculation des eaux de lixiviation qui ne sont pas rejetées dans le milieu. Le captage et le traitement des biogaz diminuent les risques d'odeurs, en minimisant les émissions à l'atmosphère, notamment des gaz à effet de serre. La biodégradation accélérée permet enfin de stabiliser les résidus et d'en réduire le volume, ce qui diminue les besoins d'espace et réduit la durée des opérations de fermeture.

Source d'énergie verte, un bioréacteur crée aussi un véritable gisement de gaz naturel. Aux États-Unis, les bioréacteurs produisant des «gaz de déchets» sont considérés parmi les sources accréditées d'énergie renouvelable au même titre que l'énergie solaire, les éoliennes et les petits barrages. Les gains environnementaux obtenus en termes de réduction des gaz à effet de serre sont aussi reconnus comme contribution à la lutte aux changements climatiques.



**Schéma du système
d'imperméabilisation**

La gestion environnementale chez Intersan

Dans le cadre des services de gestion des matières résiduelles qu'elle offre, INTERSAN accorde une grande importance à l'environnement en encourageant le développement du recyclage et en implantant des pratiques assurant la protection du milieu naturel. La politique environnementale de l'entreprise et la gestion environnementale de ses activités visent non seulement la conformité aux lois et aux règlements, mais en plus l'atteinte de performances environnementales qui surpassent ces exigences gouvernementales.

Programme de gestion environnementale

INTERSAN dispose d'un programme de gestion environnementale pour assurer la mise en oeuvre de sa politique à l'ensemble de ses activités. Des procédures rigoureuses et sécuritaires sont appliquées à l'ensemble des opérations. Le personnel est formé pour s'assurer du respect de ces pratiques environnementales. Une vérification annuelle de la conformité des opérations est effectuée permettant de corriger les lacunes et d'améliorer constamment les performances. Un plan de mesures d'urgence en cas d'accidents permet d'alerter rapidement les responsables et d'intervenir efficacement en collaboration avec les autorités concernées.

Dans le cas des activités d'élimination, des procédures environnementales rigoureuses touchent l'acceptation des déchets, de même que les suivis de la qualité des eaux, des sols et de l'air autour des sites. Une vérification exhaustive des opérations est faite annuellement par des experts de la maison-mère d'INTERSAN. Au besoin, des mesures correctives sont apportées rapidement aux défaillances observées. Les résultats des suivis sont transmis régulièrement au ministère de l'Environnement du Québec. Les méthodes d'exploitation sont constamment surveillées et des inspections sont régulièrement effectuées pour éviter les nuisances et garantir la qualité des opérations.

La gestion environnementale des activités

Dans le cadre des services offerts en gestion des matières résiduelles, INTERSAN accorde une grande importance à l'environnement, soit en encourageant le développement du recyclage, soit par le respect et la protection du milieu naturel. La politique environnementale de l'entreprise et la gestion environnementale de ses activités visent non seulement la conformité aux lois et aux règlements, mais en plus l'atteinte de performances environnementales qui surpassent ces exigences gouvernementales.

Politique générale en matière d'environnement

Intersan Ltée, dont les activités couvrent le Québec, est une filiale de Canadian Waste Services inc., une Société active dans l'ensemble du Canada et oeuvrant dans le secteur de la gestion des déchets, CWS à son bureau-chef à Oakville, Ontario. En tant que Société responsable, nous veillons à protéger la santé humaine, les ressources naturelles et l'environnement, par le biais d'activités professionnelles et de pratiques de gestion bien structurées. Nous maintenons également un contact régulier avec les voisins attenants à nos centres d'activités et apportons notre soutien sur le plan environnemental, aux communautés avec lesquelles nous entretenons des relations d'affaires.

Portée de cette politique générale
Les principes directeurs de cette politique s'appliquent à tous les biens appartenant à la société ou loués par cette dernière, ainsi qu'à toutes les activités de sous-traitance effectuées au Canada.

Programme d'amélioration continue
Nous examinons périodiquement nos activités afin d'identifier tout impact potentiel et nous étudions nos programmes environnementaux en vue de définir les meilleures pratiques de gestion, de manière à s'assurer que l'entreprise applique, sur une base permanente, un programme visant une amélioration continue et la prévention de la pollution. Nos programmes de formation permettent de s'assurer que chaque employé d'Intersan possède les aptitudes et les connaissances requises lui permettant de respecter et d'appliquer, en tout temps, les normes régissant la protection environnementale.

Conformité en matière de réglementation
Nous travaillons en étroite collaboration avec les Agences gouvernementales et les associations industrielles, afin d'élaborer des directives, des règlements et une législation efficace en matière de protection environnementale. De plus, nous verrons à appliquer toute nouvelle initiative touchant à la protection environnementale, tout en nous assurant de maintenir, au minimum, des normes satisfaisantes nos responsabilités légales, ainsi qu'à toutes les autres exigences auxquelles Canadian Waste Services inc. pourrait adhérer.

Vérification et mesure corrective
Sur le plan environnemental, nous effectuerons des vérifications sur nos méthodes d'exploitation s'appliquant à tous nos Centres d'activités; suite à quoi, nous verrons à rectifier toute carence mise en évidence. À cet effet, nous appliquerons toutes les mesures correctives requises, afin de satisfaire aux directives de l'entreprise, ainsi qu'à toutes les exigences réglementaires.

Surveillance et examen
Notre conseil d'administration ainsi que la Haute Direction effectueront, sur une base régulière, la surveillance du système de gestion, afin de s'assurer de l'observance des principes de cette directive par toutes les parties impliquées, et ce au niveau national. Les buts et objectifs environnementaux seront définis, analysés et approuvés, pendant le processus de vérification de notre système de gestion.

L'évaluation environnementale du projet

Tout projet d'aménagement ou d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire est assujéti à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du Québec. Bien que recourant à la technologie du bioréacteur, le projet de développement du site de Sainte-Sophie est assujéti à la procédure québécoise qui exige une étude d'impact, suivie d'une audience publique menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Ces étapes essentielles d'évaluation et d'examen du projet sont entreprises par INTERSAN en collaboration avec les autorités gouvernementales et municipales, de même qu'avec les représentants de la communauté et du voisinage.

Processus de consultation

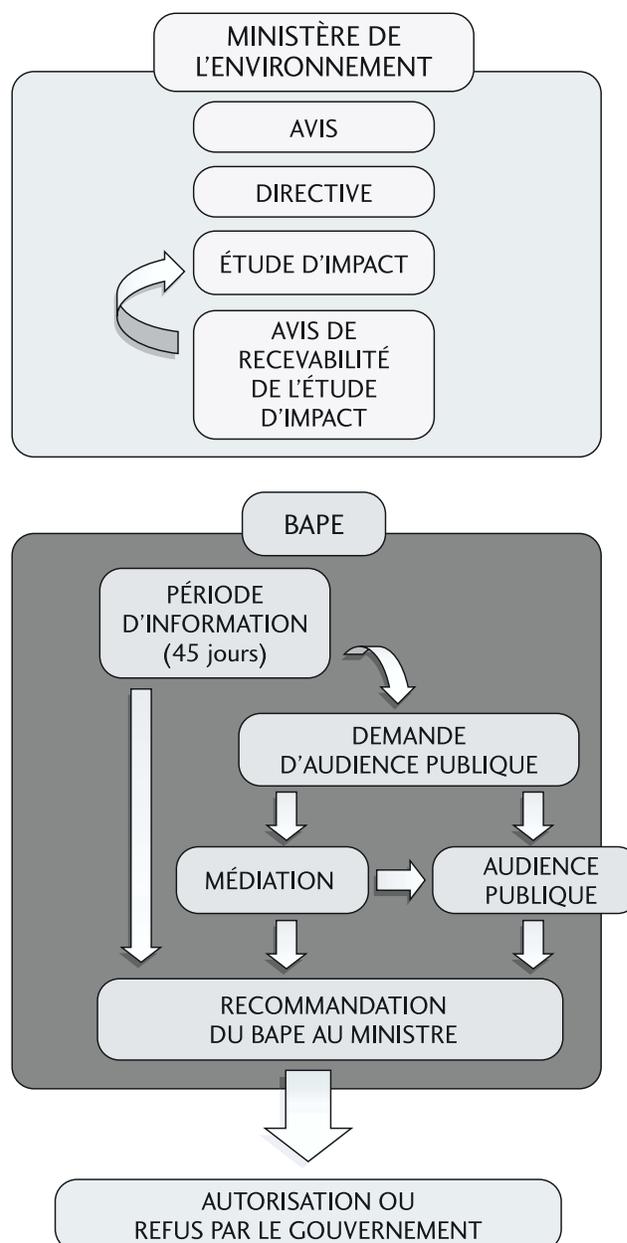
Un avis de projet pour le développement du site de Sainte-Sophie a été déposé au Ministère de l'Environnement du Québec en mars 2002. Depuis, l'étude d'impact est en cours de réalisation pour répondre aux exigences de la directive ministérielle relative au contenu de l'étude d'impact sur l'environnement. Plusieurs expertises sont faites en vue de documenter l'évaluation des impacts du projet. Le rapport de l'étude d'impact sur l'environnement sera soumis au ministère de l'Environnement du Québec au cours des prochains mois afin qu'il en évalue la recevabilité. Par la suite des ajustements du projet seront faits en fonction des commentaires du ministère et pour tenir compte du plan de gestion des matières résiduelles qui sera adopté par la MRC de la Rivière-du-Nord. En parallèle, une consultation des représentants de la communauté sur les impacts du projet sera tenue. Ces démarches conduisent à une version finale du rapport de l'étude d'impact qui sera soumise au ministère de l'Environnement et qui fera l'objet des audiences publiques du BAPE.

Audiences du BAPE

Une fois que le ministère de l'Environnement du Québec aura émis un avis de recevabilité, les phases d'examen public du projet pourront être enclenchées. Ainsi, le Ministre confiera au BAPE le mandat de rendre public le rapport final de l'étude d'impact et de mener une période d'information et de consultation publique de 45 jours. Durant cette période, tout citoyen ou organisme peut demander une audience publique sur le projet. Après quoi, le Ministre mandatera le BAPE de faire enquête et de tenir des audiences publiques dans un délai de quatre mois. Au cours de ce processus, la population sera invitée à s'informer et à exprimer son opinion sur le projet, lors de séances publiques tenues en deux parties.

Décision gouvernementale

À la fin de son mandat, la commission du BAPE remettra un rapport d'enquête et ses conclusions sur le projet. Par la suite, le Ministre de l'Environnement saisira le Conseil des ministres de sa recommandation sur l'acceptation ou non du projet. Un décret gouvernemental fera état de la décision consistant à approuver le projet tel que soumis ou avec modifications, ou bien à le refuser.



Une place importante pour les citoyens

Les directives du ministère de l'Environnement du Québec incitent les promoteurs d'un projet à consulter le public dans le cadre de l'évaluation de ses impacts. INTERSAN mène une telle consultation pour intégrer les préoccupations des citoyens dans le rapport d'étude d'impact du projet de développement du site de Sainte-Sophie. Cette consultation portera spécifiquement sur les impacts du projet et sur les mesures pour les minimiser et pour répondre aux attentes des citoyens. Le processus de consultation sera réalisé avec la contribution des experts responsables de réaliser l'étude d'impact et avec le soutien de spécialistes de mécanismes de participation du public.

Modalités de la consultation

Les participants à la consultation auront ainsi accès à la proposition de projet et au rapport préliminaire de l'étude d'impact, tels que déposés au ministère de l'Environnement du Québec. Les représentants de la communauté susceptibles d'être concernés ou intéressés par le projet sont ainsi invités à se joindre à un groupe de travail qui examinera les différents aspects du projet en développement. Ces représentants peuvent provenir des milieux municipaux, du secteur de la santé, des organismes socio-économiques, des groupes environnementaux et du voisinage. Ils ont à se prononcer sur les modalités de réalisation du projet, sur ses impacts environnementaux et sur les mesures prévues de suivi et de surveillance. Les résultats de la pré-consultation permettront dans un premier temps de compléter et d'ajuster l'étude d'impact, puis d'améliorer le projet en fonc-

tion des perceptions et des opinions énoncées. Ces résultats seront pris en considération par Intersan pour finaliser l'étude d'impact et compléter le projet en vue de sa présentation au BAPE.

Cette démarche de consultation des citoyens au cours de la réalisation de l'étude d'impact ne remplace pas l'examen du projet dans le cadre des audiences publiques sur le projet, audiences qui seront tenues par le BAPE une fois que l'étude d'impact aura été jugée recevable par le ministère de l'Environnement du Québec. Ces audiences publiques, auxquelles INTERSAN participera avec toute la transparence possible, constitueront la dernière étape de la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts des projets sur l'environnement.

Consultation de la MRC

Les opinions des citoyens seront aussi sollicitées par la MRC de la Rivière-du-Nord, dans le cadre de la consultation prévue sur le futur plan de gestion des matières résiduelles de la MRC. Ce plan portera sur l'ensemble des aspects de cette gestion, l'élimination des résidus ultimes au site de Sainte-Sophie étant l'un d'eux. Encore là, INTERSAN s'assurera de contribuer à cet exercice en apportant tout le soutien nécessaire en termes de renseignements et d'expertise. Les conclusions de ces diverses démarches de participation et de consultation du public apporteront à INTERSAN les indications utiles pour améliorer la conception et les opérations des installations prévues au site de Sainte-Sophie dans le cadre de la réalisation du projet de développement.



Information et transparence sont au rendez-vous

Diverses activités d'information et de communication sont prévues en appui au processus de pré-consultation sur les impacts du projet. Un bulletin d'information sera publié pour tenir les citoyens au courant de l'avancement du projet et pour présenter les installations projetées. Une ligne téléphonique directe et sans frais (1 888 244-5434), de même qu'une adresse de courrier électronique (enviroxpress@intersan.ca) ont aussi été mises en place pour permettre aux personnes intéressées de formuler des questions ou des commentaires et d'obtenir des renseignements sur le projet et sur les opérations de l'entreprise. Des visites du site auront aussi lieu à différents moments de l'année, les citoyens étant invités par INTERSAN à découvrir les aménagements et le fonctionnement des installations. Enfin, le site Internet de l'entreprise (www.intersan.qc.ca) présente les diverses activités d'Intersan et décrit ses projets. Il permet également l'accès aux divers documents, aux bulletins d'information et aux communiqués de presse, lesquels sont rapidement disponibles en ligne après leur parution.

Ces diverses activités de liaison à la communauté s'inscrivent en continuité avec des actions menées par INTERSAN depuis l'acquisition du site en 1997. L'entreprise s'associe ainsi à diverses initiatives du milieu et de la MRC, notamment à titre de partenaire de la collecte annuelle de résidus domestiques dangereux. Dans cette perspective de bonne entente avec la communauté et le voisinage, INTERSAN a financé une partie de l'aménagement d'une nouvelle route d'accès au site pour les camions ce qui a grandement diminué les inconvénients pour les résidents vivant à proximité du site.

À terme, et en fonction des attentes qui seront exprimées par les représentants de la communauté, INTERSAN compte susciter la création d'un comité de liaison à la communauté. Ce comité servira d'interlocuteur à l'entreprise pour échanger des informations et obtenir des réactions sur les modalités d'opération ainsi que sur l'évolution du projet de développement du site. Un tel comité pourrait par ailleurs assurer des tâches de surveillance et de vigilance, d'abord durant la période de construction des installations requises pour le CVER et ensuite dans le cadre de l'opération de ces dernières.





2535, 1^{ère} rue
Sainte-Sophie (Québec)
J5J 2R7
(450) 438-5604